



Ville de SERAING

ANNEXE X  
de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Dossier n° PUn/2022/25

Référence SPW-ARNE :  
10009100

Référence SPW-TLPE :  
10009100

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS UNIQUE**

**ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU  
DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Le demandeur est la s.a. **KLK Tensachem**, demeurant à **rue de Renory 28 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**.

Le terrain concerné est situé **Rue de Renory 28 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**, et cadastré **SERAING 10e division section B n° 70 Y 3, 70 Z 3, 46 T 3**.

Le projet consiste à **augmenter le stockage de matière première et pré traiter des résidus de production**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 09/02/2023	Le 14/02/2023	Lieu : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING Date de clôture : 15/03/2023 Heure de clôture : 11h45	Par courrier ordinaire : Collège Communal – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

Le Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **Collège Communal de la Ville de Seraing**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement. Le dossier peut être consulté, **uniquement sur rendez-vous**, durant la période d'enquête précitée, à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING** :

- le mardi de 7h45 à 11h45 et de 12h45 à 16h30 ;
- le jeudi et vendredi de 7h45 à 11h45 ;
- le jeudi de 12h45 à 20h00 (sur rendez-vous pris 24h à l'avance) ;

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Pour les consultations, un rendez-vous doit être pris **au plus tard 24 heures à l'avance** auprès de **M. David BRUZZESE** - Courriel : d.bruzzese@seraing.be - Tél : 04/330.84.37.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **KLK Tensachem** - Courriel : francois.difilippo@klkoleo.com - Tél : 043389315 ou après du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 9 février 2023.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL FF,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM



F. BEKAERT